

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON

17/10/2025

N° E25000189 /69

La Présidente du tribunal administratif

**E- Décision désignation commission ou commissaire du 17/10/2025**

Vu enregistrée le 01/10/2025, la lettre par laquelle le Président de LOIRE FOREZ AGGLOMERATION demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de LURIECQ ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Claire-Lise PICHON est désignée en qualité de commissaire enquêteuse pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

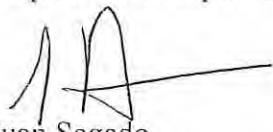
**ARTICLE 2** : Monsieur Fabrice FRAPPA est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire enquêteuse est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à LOIRE FOREZ AGGLOMERATION, à Madame Claire-Lise PICHON et à Monsieur Fabrice FRAPPA.

Fait à Lyon, le 17/10/2025

Pour la Présidente et par délégation  
Le premier vice-président



Juan Segado